



STOP AUX AGRESSIONS ! TOLÉRANCE ZÉRO



La sécurité n'est pas une option, mais une condition sine qua non de l'exercice de son métier.



Si ce n'est par des situations inhérentes aux métiers ou par celles liées aux comportements des clients voyageurs, la sécurité est **un sujet non négociable et une exigence**.



UNSA MOBILITÉ refuse l'isolement des salariés qui exercent des activités mobiles, de sécurité, de contrôle, etc.



C'est pour cela que votre syndicat **UNSA MOBILITÉ** demande à la Direction d'entreprise l'ouverture de négociations sur le thème de « **SÉCURITÉ POUR TOUS** ».



Nous avons des propositions précises :



DÉPÔT DE PLAINE SYSTÉMATIQUE

de l'entreprise contre toutes vidéos dégradantes sur les agents sur les réseaux sociaux



ACCOMPAGNEMENT DES AGENTS

sur tous les niveaux (financiers, administratifs, etc)



CRÉATION D'UN "CONGÉ DE POST-AGRESSION"

Après une agression physique ou verbale grave, attribution d'une autorisation d'absence de 72 h automatique, sans perte de salaire et sans passage par une expertise médicale immédiate, pour éviter le choc post-traumatique).



MISE EN PLACE DE DISPOSITIFS "SALARIÉ EN DANGER" CONNECTÉS :

Ce sont des capteurs (montres ou boîtiers) détectant une chute ou une accélération cardiaque anormale de l'agent, déclenchant automatiquement l'écoute d'ambiance et la géolocalisation pour les secours.

Cela existe, nous en demandons le bénéfice pour les salariés.

AVEC UNSA MOBILITÉ, AUCUNE AGRESSION NE DOIT RESTER IMPUNIE !

MAIS LES PRÉVENIR, C'EST ENCORE MIEUX.